Province de Québec Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue par visioconférence le 15 février 2021 à 18 h 45.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du guorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Approbation de procès-verbaux
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue par visioconférence le 14 décembre 2020 à 18 h 08.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue par visioconférence le 14 décembre 2020 à 18 h 51.

4. Administration, finances et qualité des services

- a) Rapports des responsables de comité.
- b) Dépôt, présentation et avis de motion du règlement d'emprunt # AG-046A-2021 modifiant le montant du règlement # AG-046-2019 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 355 600 \$ pour la réfection du quai municipal et du débarcadère au lac Masson pour un montant additionnel de 124 600 \$.
- c) Résultats d'ouverture de soumissions Installation de pieux au quai municipal # TP-202101-05.
- c) Projet de travaux de réfection de toiture et autres Pavillon Violette-Gauthier 70, chemin Masson Demande d'aide financière au programme Fonds Régions et Ruralité Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

5. Sécurité civile et sécurité incendie

- a) Rapports des responsables de comités.
- b) Achat de tablettes véhiculaires Kalliope et équipements.
- c) Achat d'habits de combat et de casques pour pompiers.

6. Réseau artériel

- a) Rapports des responsables de comités.
- 7. Communications, culture et promotion touristique
 - a) Rapports des responsables de comités.
- 8. Correspondance
- 9. Affaires nouvelles
- 10. Période de questions.
- 11. Levée de la séance.

AG-1096-02-2021

1. <u>OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM</u>

La présidente, madame Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 8 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, #460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, #478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, #531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, #544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, #717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, #807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, #811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, #814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, #815-2020 du 5 août 2020 12 août 2020, #818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020 # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, # 1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, # 1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, # 1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 20201 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, # 1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, # 1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, #1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, #1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 et # 1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 16 décembre 2020; # 1351-2020 du 16 décembre 2020 jusqu'au 23 décembre 2020 ; # 1418-2020 du 23 décembre 2021 jusqu'au 1er janvier 2021 ; # 1420-2020 du 30 décembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021 ; # 1-2021 du 8 janvier 2021 jusqu'au 15 janvier 2021 et # 32021 du 13 janvier 2021 jusqu'au 22 janvier 2021, # 31-2021 du 20 janvier 2021 jusqu'au 29 janvier 2021, # 59-2021 du 27 janvier 2021 jusqu'au 5 février 2021, # 89-2021 du 3 février 2021 jusqu'au 12 février 2021 et # 103-2021 du 10 février 2021 jusqu'au 19 février 2021 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-029 du 26 avril 2020 portant sur une modification de l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 à l'effet que, dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire temporaire, la séance doit dorénavant être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel et convocation spéciale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence (via plateforme Zoom) dont l'enregistrement sera diffusé dès que possible sur le site Internet municipal.

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et au téléphone.

QUE la population soit invitée à se joindre à ce conseil lors de la période de questions via la plateforme Zoom et que l'invitation demeure sur le site Internet municipal pour transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicaire@lacmasson.com.

AG-1097-02-2021 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

AG-1098-02-2021

3. a) <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL</u> D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020 À 18 H 08.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue par visioconférence (via plateforme Zoom) par l'effet des directives du gouvernement provincial contre la pandémie du coronavirus le lundi 14 décembre 2020 à 18 h 08 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 14 décembre 2020 à 18 h 08 soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-1099-02-2021

3. b) <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE LE 14 DÉCEMBRE 2020 À 18 H 51.</u>

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue par visioconférence (via plateforme Zoom) par l'effet des directives du gouvernement provincial contre la pandémie du coronavirus le lundi 14 décembre 2020 à 18 h 51 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 14 décembre 2020 à 18 h 51 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Julie Moreau, fait rapport au conseil.

Le conseiller, monsieur Joseph Dydzak, fait rapport au conseil.

4. b) DÉPÔT, PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-046A-2021 MODIFIANT LE MONTANT DU RÈGLEMENT # AG-046-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MÊME MONTANT DE 355 600 \$ POUR LA RÉFECTION DU QUAI MUNICIPAL ET DU DÉBARCADÈRE AU LAC MASSON POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 124 600 \$.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement # AG-046A-2021 modifiant le montant du règlement # AG-046-2019 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 355 600 \$ pour la réfection du quai municipal et du débarcadère au lac Masson pour un montant additionnel de 124 600 \$.

Les modifications au règlement surviennent suivant la révision de l'estimation des dépenses encourues et des disponibilités financières au règlement d'emprunt # AG-046-2019 au montant approuvé de 231 000 \$ en 2019 suivant la révision des matériaux de la fondation du quai sur des pieux pour une meilleure stabilité et pérennité.

Le montant de l'emprunt sera payable à l'ensemble de l'agglomération par quotes-parts sur une période de 20 ans.

La répercussion annuelle de ce règlement sur le service de la dette de chacune des municipalités liées est de 18 043 \$ au lieu de 12 301 \$ précédemment calculé pour Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson soit un montant de taxes municipales pour cet ouvrage projeté de 6.94 \$ au lieu de 4.38 \$ par propriété (montant estimé plus ou moins à recalculer une fois les dépenses effectivement réalisées et basé sur une valeur d'évaluation moyenne révisée de 262 516 \$ au lieu de 232 207 \$) ; et annuellement de 9 295 \$ au lieu de 6 235 \$ pour la Ville d'Estérel ce qui représente 19.41 au lieu de 12.54 \$ par propriété (montant estimé plus ou moins à recalculer une fois les dépenses effectivement réalisées et basé sur une valeur d'évaluation moyenne révisée de 742 344 \$ au lieu de 578 549 \$).

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation. Compte tenu des mesures applicables à la pandémie, une copie du projet de règlement sera également disponible sur le site Internet.

Madame la présidente, Gisèle Dicaire, donne avis de motion qu'un règlement # AG-046A-2021 modifiant le montant du règlement # AG-046-2019 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 355 600 \$ pour la réfection du quai municipal et du débarcadère au lac Masson pour un montant additionnel de 124 600 \$ sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

AG-1100-02-2021

4. c) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – INSTALLATION DE PIEUX AU QUAI MUNICIPAL # TP-202101-05.

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-046-2019 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 231 000 \$ pour la réfection du quai municipal et du débarcadère au lac Masson ;

ATTENDU le devis # TP-202101-05 tel que rédigé par Danny Gariepy, ing. jr d'Équipe Laurence, en collaboration avec le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., et la greffière, madame Judith Saint-Louis ;

ATTENDU l'appel d'offres par invitations à des entrepreneurs potentiels le 22 janvier 2021 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture de la seule soumission déposée le 9 février 2021 avant 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaire	Montant soumis avant taxes	Montant soumis avec taxes
9267-7638 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)	355 860.00 \$	409 150.04\$

;

ATTENDU que ce conseil s'est prévalu des dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour négocier à la baisse au bénéfice des contribuables avec le seul soumissionnaire conforme ayant déposé une offre dans ce dossier ;

ATTENDU la soumission révisée telle que transmise par 9267-7638 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation) le 15 février 2021 au montant de 91 000.00 \$ plus les taxes applicables (104 627.25 \$ toutes taxes comprises) pour les mêmes travaux tels que décrits au devis # TP-202101-05 ;

Agglomération Sainte-Marquerite-Estérel ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin ce qui suit ·

QUE ce conseil accepte la soumission révisée de 9267-7386 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation) pour les travaux d'installation de pieux du quai municipal suivant les dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi et lui attribue le contrat # TP-202101-05 au montant de 91 000.00 \$ plus les taxes applicables (soit 104 627.25 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt # AG-046-2019.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., soit mandaté à représenter la Ville dans l'exécution de ce contrat. Le vote est demandé par le conseiller, M. Joseph Dydzak.

Pour = 6 (M. Bernard Malo, Mme Marie-Claude Déziel, Mme Lisiane Monette, M. Raymond St-Aubin, Mme Julie Moreau, M. Maxime Bélanger)

Contre = 1 (M. Joseph Dydzak)

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents en ligne.

4. d) PROJET DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE ET AUTRES – PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER 70, CHEMIN MASSON - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE.

ATTENDU que des travaux de réfection sont requis pour la toiture du Pavillon Violette-Gauthier qui sert également de belvédère au débarcadère et à l'anneau de glace en saisons ;

ATTENDU que des réparations au bâtiment sont également requises dues aux infiltrations d'eau, de divers problèmes de tuyauterie et autres déficiences rencontrées ;

ATTENDU que le Pavillon Violette-Gauthier est le point d'accueil de toutes les activités liées aux lacs Masson, Dupuis et du Nord pour les pêcheurs, plaisanciers, patineurs, marcheurs ainsi que pour les touristes de même que le point de services central de la communauté pour les rencontres des citoyens et installations sanitaires ;

ATTENDU les règlements d'emprunts # 29-2003 autorisant la construction d'un nouveau bâtiment de service et de certains aménagements sur le site du quai Polydor-Gauthier appelé « La Capitainerie » et décrétant un emprunt au montant de trois cent soixante-dix mille dollars (370 000 \$) pour en couvrir les coûts et # 29A-2004 autorisant des travaux additionnels pour la construction d'un nouveau bâtiment de service et de certains aménagements sur le site du quai Polydor-Gauthier appelé « La Capitainerie », et des honoraires professionnels et décrétant un emprunt au montant n'excédant pas quarante mille dollars (40 000 \$) pour en couvrir les coûts, tous deux d'une durée de 20 ans ;

ATTENDU que la toiture a été réparée à deux occasions en 2014 par le fonds de roulement sur une période de 10 ans et temporairement en 2020 par le surplus accumulé non affecté sans toutefois évacuer le problème de fond ;

ATTENDU le programme d'aide financière que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a élaboré dans le cadre du Partenariat 2020-2024 spécifique aux projets ponctuels comme celui-ci et l'admissibilité de l'agglomération au Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour présenter une demande à ce programme pour obtenir une subvention maximale de 50 000 \$ (quintile 2016 Q3) au projet qui est prévu au Programme triennal d'immobilisations :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin de ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et entérine la demande d'aide financière préparée par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., ou son représentant, pour et au nom de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, au programme de subvention Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale pour le projet de réfection de la toiture du Pavillon Violette-Gauthier au plus tard avant la date butoir du 15 février 2021 et à fournir tous les renseignements demandés.

QUE ce conseil s'engage, dans l'éventualité de l'obtention de l'aide demandée, à respecter tout protocole d'entente reflétant les dispositions du programme et en autorise la signature par la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou la mairesse suppléante en son absence, et la directrice générale, madame Julie Forgues, ou la greffière en son absence.

Le vote est demandé par le conseiller, M. Joseph Dydzak.

Pour = 6 (M. Bernard Malo, Mme Marie-Claude Déziel, Mme Lisiane Monette, M. Raymond St-Aubin, Mme Julie Moreau, M. Maxime Bélanger)

Contre = 1 (M. Joseph Dydzak)

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents.

AG-1101-02-2021

5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS. 5. a)

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

ACHAT DE TABLETTES VÉHICULAIRES KALLIOPE ET ÉQUIPEMENTS.

ATTENDU l'analyse des besoins du Service de sécurité incendie pour le matériel requis lors d'interventions et de procédures d'application de dispositions réglementaires ;

ATTENDU que des besoins sont similaires d'une municipalité à l'autre et que des ententes d'achat regroupé sont négociés avec certains fournisseurs;

AG-1102-02-2021

ATTENDU l'offre de Conceptnumérique Inc pour la fourniture de 5 tablettes numériques industrielle Kalliope Modèle 10 pouces Android 7.0 au prix de 1 450.00 \$ l'unité avec supports et antennes aux prix de 250.00 \$ et 50.00 \$ respectivement l'unité :

ATTENDU que cette tablette est un outil précieux d'informations compilées telles que point d'eau, borne fontaine, personne à mobilité réduite, produits dangereux (réservoir de propane, etc.);

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et la proposition de Conceptnumérique inc. et lui attribue le contrat # SI-202102-17 pour l'acquisition de 5 tablettes, supports et antennes tel qu'il appert à son offre au montant global de 8 750.00 \$ plus les taxes applicables (10 060.31 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputée pour un montant de 4 024.13 \$ au poste #63-31020-000 (Réserve 2020) et que ce conseil affecte le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 à cette dépense pour un montant de 6 036.19 \$.

AG-1103-02-2021

ACHAT D'HABITS DE COMBAT ET DE CASQUES POUR POMPIERS. 5. c)

ATTENDU l'analyse des besoins du Service de sécurité incendie pour le matériel de combat incendie nécessaire et conforme selon les exigences de la Norme NFPA 1851 relative à la durée de vie maximale légale de 10 ans ;

ATTENDU la résolution # AG-1091-12-2020 prise le 14 décembre 2020 autorisant l'acquisition de 2 habits et 7 casques de combat au montant de 6 100.00 \$ plus les taxes applicables payable par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 de l'agglomération ;

ATTENDU l'urgence de régulariser la situation et de se conformer aux exigences et aux normes de la CNESST pour remplacer 3 autres habits et 7 autres casques de combat dès 2021;

ATTENDU la demande de prix de gré à gré auprès d'un fournisseur et la réception de l'offre de L'arsenal (CMP Mayer inc.) aux prix unitaires de 1 895.00 \$ par habit et 330.00 \$ par casque;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Joseph Dydzak, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et la proposition de L'Arsenal (CMP Mayer Inc.) et lui attribue le contrat #SI-202102-11 pour l'acquisition de 3 habits et 7 casques de combat au montant de 7 995.00 \$\$ plus les taxes applicables (9 192.25 \$ toutes taxes comprises).

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire #63-31020-000 (Année 2020 2 655.92 \$) suivant transferts budgétaires.

RÉSEAU ARTÉRIEL

RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, fait rapport au conseil.

COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS. 7. a)

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Comme prévu à la présente, une invitation est également faite à la population sur le site Internet municipal de transmettre les questions au conseil via courriels adressés à la Ville au <u>gdicaire@lacmasson.com</u>.

Questions de l'assistance en ligne

AG-1104-02-2021 11. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Étant 19 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté de lever la séance.

(signé)	(signé)	
Madame Gisèle Dicaire Présidente	Madame Judith Saint-Louis Greffière	